

DU Logement d'abord (LDA)

Le diplôme universitaire « Logement d'abord » est consacré à l'analyse et la conception du nouveau programme dit du « Logement d'abord ». Il se destine aux intervenants concernés par la mise en place de cette nouvelle politique publique.

Rythme de la formation

Les cours ont lieu 3 jours par mois, les mercredis, jeudis et vendredis.
Il y a 4 modules de formation, de 2 mois chacun.

Présentation

Le diplôme universitaire « Logement d'abord » est consacré à l'analyse et la conception du nouveau programme dit du « Logement d'abord ». Il se destine aux intervenants concernés par la mise en place de cette nouvelle politique publique, qui vise à répondre aux problématiques de mal logement sur le territoire français (sans-abrisme, difficultés d'accès au logement de droit commun, situations d'expulsions, saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence, rupture dans le parcours d'accès au logement, situations chroniques...).

Cette nouvelle stratégie de lutte contre le sans-abrisme intervient dans un contexte marqué par la pérennisation du programme « Un chez soi d'abord » dans le champ de la santé mentale qui propose à des personnes avec troubles psychiques sévères en situation de sans-abrisme, d'accéder directement à un logement autonome, sans passer par les étapes intermédiaires « classiques » (hébergement d'urgence, logement d'insertion...), et sans condition concernant la stabilisation des troubles et le suivi de traitements.

Lieu de la formation

- Campus Vinatier
- Orspere-Samdarra (*bâtiment 415-416*)
- Centre hospitalier (*Le Vinatier, 95 boulevard Pinel, 69500 - Bron, Rhône*)

Discipline(s)

- Mention/diplôme

Responsable(s) de la formation

Directeur du DU : [Bertrand RAVON](#)
. Coordinateur pédagogique :
[Mathias SEGUIN](#)

Contact scolarité : [Marie DENISOT](#)

Coût de la formation

Tarif 1 : 5195 €

Tarif 2 : 3785 €

La politique du logement d'abord s'inscrit dans un plan quinquennal (2018-2022). Sa mise en œuvre est déléguée aux territoires. Ainsi, la Métropole de Lyon en lien avec les services de l'État et la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal) est, depuis 2018, engagée dans la mise en œuvre accélérée du « logement d'abord » (comme 22 autres territoires qui ont été sélectionnés). Comme pour le dispositif un « chez soi d'abord » qui a été expérimental sur 4 sites et qui est maintenant pérennisé sur 20 sites, la politique de « logement d'abord » a vocation à se pérenniser après 2022. La Métropole et la DIHAL sont partenaires du projet.

De nouvelles pratiques d'accompagnement doivent ainsi être mises en œuvre, impliquant de repenser non seulement les relations entre professionnels et usagers dans une dynamique pluridisciplinaire, inclusive et participative, mais aussi les catégories d'appréhension des publics, et l'organisation des modalités d'accès aux services. Dans ce cadre, la compréhension et l'appréhension de la politique de « Logement d'abord » passe par le développement d'une critique documentée des modes de prises en charge « classiques » et par la mise en œuvre d'une dynamique d'enquête coopérative en vue de repérer au sein de chaque milieu, les souhaits, les contraintes et les ressources disponibles.

Il convient notamment de donner tout sa place aux « expériences usagères », c'est-à-dire à leur « expertise profane » : en effet, sans consentement de l'aide dont les bénéficiaires ont besoin, l'accompagnement ne peut pas se réaliser. L'enjeu est donc de les associer à la transmission des savoirs. C'est pourquoi ce DU entend mobiliser des usagers ou des « travailleurs pairs » (des anciennes et anciens usagers devenus accompagnateurs de leurs pairs) en tant que formatrices et formateurs, comme c'est déjà le cas par exemple dans des formations à l'éducation à la santé ou à la réduction des risques. Ces formatrices et formateurs pairs seraient associés à une intervenante professionnelle ou un intervenant professionnel ou universitaire pour former un binôme enseignant.

Candidature

Modalités de candidature

Le dossier de candidature se compose d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation articulée autour du cursus de formation et de l'expérience (bénévole, citoyenne, professionnelle) du candidat.

Les dossiers de candidature sont à envoyer par mail à : orspere-samdarra@ch-le-vinatier.fr



Université Lumière Lyon 2

<https://www.univ-lyon2.fr/>

Et après ?

Activités visées / compétences attestées

- Repérer les controverses et les enjeux du « logement d'abord » ;
- Acquérir les notions de sociologie de l'action publique ;
- Faire preuve de réflexivité sur les postures de recherche.
- Connaître les approches capacitaires ;
- Savoir être en capacité de mettre en oeuvre des modalités d'enquête permettant d'associer et de prendre en compte le point de vue des personnes concernées.
- Appréhender l'impact des catégorisations sur le travail de terrain ;
- Saisir l'intérêt et l'impact de la participation des personnes concernées à la définition des besoins ;
- Savoir rendre compte par écrit de parcours de vies précaires avec le concours des intéressés.
- Questionner les pratiques professionnelles ;
- Identifier les contextes, les freins et les opportunités des mutations ;
- Développer de nouvelles pratiques sur un territoire.

Connaissances à acquérir

- Analyser l'environnement social en réalisant une ethnographie et une cartographie des dispositifs existants par une immersion sur le terrain afin d'identifier les ressources du territoire et les besoins du secteur.
- Analyser la situation des bénéficiaires en réalisant un diagnostic auprès de ces derniers via des entretiens de recherche afin de cibler leurs besoins, leurs potentialités et leurs capacités.
- Instaurer une relation de confiance avec les bénéficiaires, en mettant en place des pratiques d'accompagnement sur mesure et non-coercitives (réduction des risques, rétablissement, pair-aidance) pour une aide plus efficiente et éthique.
- Prévenir les ruptures d'accompagnement en organisant un focus groupe composé de professionnels pluridisciplinaires / institutionnels et autres aidants pour faire émerger des pistes de solutions et favoriser l'engagement des bénéficiaires.
- Réaliser le suivi de la mise en oeuvre du plan d'accompagnement en s'appuyant sur les bénéficiaires et leurs propres expertises afin de s'assurer que le plan d'action défini est en adéquation avec leurs besoins.
- Mobiliser et coordonner les acteurs du dispositif en mettant en place une veille préventive et réflexive, et en instaurant des réunions interpartenariales en vue de trouver collectivement des solutions concrètes aux problèmes des bénéficiaires dans une démarche multi-référentielle.